

Public concerné

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail (salarié, indépendant...), tout membre d'une instance représentative du personnel (Direction, RH, représentant du personnel, représentant de proximité...) investi sur des enjeux de santé au travail, et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et d'un accès à Internet haut débit.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les principes généraux de prévention.
- Identifier les liens entre travail et santé.
- Identifier les principales méthodes d'analyse des risques professionnels.

Contenu de la formation

Le parcours "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" se compose de 4 modules indépendants :

- Module "S'initier à la prévention des risques professionnels" :

valeurs et enjeux, principes généraux de prévention, acteurs internes et externes, définitions des accidents du travail et des maladies professionnelles.

- Module "Comprendre les liens entre travail et santé" :

composantes d'une situation de travail, travail prescrit et activité de travail, déterminants de l'activité, variabilité et aléas, santé au travail.

- Module "Comprendre l'accident de travail" :

réactions immédiates, pluricausalité, faits, enquête, mécanisme de l'accident, arbre des causes, analyse et prévention.

- Module "Participer à l'évaluation des risques professionnels" :

pourquoi évaluer les risques, s'engager dans une démarche, identifier les risques, analyser les risques, caractériser les risques, rechercher des mesures de prévention, planifier les actions.

Des témoignages vidéos de professionnels (dirigeants, ergonome d'un service de santé au travail, contrôleur de sécurité) viennent enrichir les messages pédagogiques.

Méthodes pédagogiques utilisées

La durée de chaque module est estimée à 2h.

La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme (dans la limite de 90 jours maximum déclenchée lors de la première connexion). Hors prérequis où les quatre modules doivent être validés, il est

possible de suivre ces modules dans l'ordre de son choix.

Les modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs, témoignages de professionnels.

Durée

1 jour soit 8 heures

Validation

À la fin de chaque module, un test de validation permet de savoir si le niveau de connaissances attendu est acquis. La réussite à ce test déclenche la validation du module ainsi que son attestation (format PDF).

L'attestation des quatre modules nécessaire pour les prérequis doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).